

L'Aiglevilloise

La lettre d'information semestrielle de la commune d'Aigleville – Numéro 26 – Décembre 2015

A PARTIR DE 2016, L'AIGLEVILLOISE PARAÎTRA LA SEMAINE SUIVANT LE 14 JUILLET, ET CELLE SUIVANT LE PASSAGE DU PÈRE NOËL

L'édito du Maire

Cela fait pratiquement deux ans que nous sommes en place, et nos engagements, au tiers du mandat, sont sensiblement tenus.

Après avoir restauré certaines parties extérieures de l'église en 2014, nous avons poursuivi avec la mairie et le monument aux morts.

Actuellement, nous procédons à la restauration d'un vieux bâtiment qui servira de stockage, et nous en profitons, afin d'embellir le village, pour aménager un massif à fleurs.

Courant décembre, comme prévu, des arbustes vont être plantés dans la rue de la Fontaine.

En 2016, une étude va être lancée pour l'aménagement de la voirie de la route de Chambines.

En vous baladant dans le village, vous avez certainement remarqué que plusieurs secteurs avaient été nettoyés. Je remercie l'ensemble des bénévoles pour leur dévouement et leur disponibilité sur les 5 journées consacrées à œuvrer pour la commune.

Ce mouvement de générosité, apprécié de tous, participants et bénéficiaires, sera à nouveau perpétué en 2016.

La nouvelle année arrive à toute vitesse, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Patrick Ménard
Maire d'Aigleville



Sommaire

La Rédaction

Isabelle Bessac
Béatrice Vallengelier
Serge Gueguen
Patrick Ménard

Page 2

- Un nouveau monument aux morts
- Dégradation de lampadaires
- Curage des bassins de lagunage

Page 3

- Opération nettoyage
- Du nouveau chez les Aiglons d'Aigleville

Page 4

- Travaux

Elections régionales, les résultats à Aigleville

1^{er} tour :

Inscrits : 272, votants : 131

Participation : 48,16 %

Blancs : 4, nuls : 3

M. Nicolas BAY

Front National

41,13% (51 votes)

M. Hervé MORIN

Union de la Droite

24,19% (30 votes)

M. Sébastien JUMEL

Front de Gauche

11,29% (14 votes)

M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Union de la Gauche

7,26% (9 votes)

M. Yanic SOUBIEN

Europe-Ecologie-Les Verts

7,26% (9 votes)

M. Nicolas CALBRIX

Debout la France

4,84% (6 votes)

Mme Alexandra LECOEUR

Divers gauche

2,42% (3 votes)

M. Jean-Christophe LOUTRE

Divers

0,81% (1 vote)

M. Pascal LE MANACH

Extrême gauche

0,81% (1 vote)

2^è tour :

Inscrits : 272, votants : 153

Participation : 56,25 %

Blancs : 3, nuls : 1

M. Nicolas BAY

Front National

38,26% (57 votes)

M. Hervé MORIN

Union de la Droite

33,56% (50 votes)

M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Union de la Gauche

28,19% (42 votes)

Un nouveau monument aux morts

Le monument aux morts était constitué de deux plaques. Sur celle de la guerre 14-18, les noms devenaient illisibles. La mairie faisant peau neuve, profitant de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, le conseil municipal a trouvé opportun d'ériger un nouveau monument.



Afin de redonner de la cohérence entre les deux guerres, tous les morts pour la France figurent désormais sur la même plaque, avec leur prénom ainsi que le pilote anglais, mort aussi pour la France. La phrase «*assassinés par les allemands*» a été remplacée par «*assassinés par les nazis*».

Ce monument a été inauguré le 11 novembre lors de la commémoration annuelle de la victoire et de la paix, en présence du conseil municipal et de quelques habitants.

Le coût de cette nouvelle plaque est de 3 750 € HT, subventionné à hauteur de 625 € par l'Office National des Anciens Combattants.

Dégradation de lampadaire

Nous déplorons le fait que des lampadaires de la commune soient la cible de jets de pierres ou de tir d'airsoft (pistolet à billes). La réparation du verre et de l'ampoule d'un lampadaire a un coût non négligeable sur le budget communal (impôts locaux).

Il est à noter que selon l'article 132-75 du code pénal, est assimilé à une arme, tout objet présentant une ressemblance de nature à créer une confusion.

L'usage ou le port de pistolet à billes sur la voie publique est donc passible d'une amende de 5^è catégorie (1500 €). Dans le domaine privé, l'usage de ces «*jouets*» est réglementé par le décret n° 99-240 du 24 mars 1999 relatif aux conditions de commercialisation de certains objets ayant l'apparence d'une arme à feu ; en résumé, interdiction de vente et d'utilisation à des mineurs au-delà d'une puissance de 0,08 Joules.



Curage des bassins de lagunage

Comme indiqué dans l'Aiglevilloise n°24, en août dernier, le curage des 2 premiers bassins qui recevaient les eaux usées de la commune a été réalisé. Le 3^è étant asséché, et n'ayant jamais reçu de matières, ne nécessite pas de traitement.

Opération nettoyage

Le samedi 14 novembre, une équipe de bénévoles a nettoyé la mare en bas de l'église. Des arbres ont été élagués, d'autres coupés, le mur a été nettoyé, et la mare a été allégée de nombreux déchets (chaussures, plastiques, verres, canettes...). Ces bénévoles ont également nettoyé le pourtour de la mare de la ferme (mare aux canards), ainsi que le bassin de rétention de la rue Samson.



Du nouveau chez les Aiglons d'Aigleville

Rappelons que le club d'aéromodélisme situé à Aigleville offre la possibilité de pratiquer le vol des planeurs et celui des avions. L'ambiance y est chaleureuse et l'entraide est le maître mot. Ainsi, le montage et les réglages en sont d'autant facilités. La formation est assurée à partir d'une double commande (mode école).

Au-delà des traditionnels avions et planeurs, les drones sont en vente partout. Faciles à piloter, ils font assurément un cadeau moderne et très attendu. Les fêtes de Noël et du nouvel an verront les stocks s'épuiser rapidement. Pourtant leur usage est particulièrement réglementé.

Ainsi, c'est l'arrêté de 2012 qui régit l'évolution des drones et ce de quelque nature qu'elle soit, professionnelle ou loisir.

Au sujet des « drones de loisir », les obligations sont essentiellement les suivantes:

- Ne pas voler en zone urbaine. Ceci répond à une question : « puis-je voler dans un jardin public ou privé »... S'il est situé en zone urbaine (carte aéronautique IGN), la réponse est non.
- Ne jamais voler au-dessus de personnes. Donc pas de survol de foule, de joueurs sur un stade ou de personnes sur un lieu touristique.
- Ne pas voler au-dessus de 150m.
- Obligation de conserver le contrôle du drone en vue directe.
- Les vols en immersion (ceux pour lesquels le pilote dirige le drone à partir d'un écran ou de lunettes vidéo) sont autorisés sous réserve qu'un second pilote opère en vue directe et utilise une radiocommande connectée à celle du premier en mode école.
- Il n'est pas autorisé de piloter un drone depuis un véhicule en mouvement.

Début juin 2015, sur la proposition de la DGAC un nouveau projet d'arrêté (destiné à annuler celui de 2012), a été publié. Sur de nombreux points, il renforce les contraintes et diminue l'espace de vol réglementaire en le rapprochant de celui des autres formes d'aéromodélisme.

Il est donc impératif que les utilisateurs de drones en soient conscients. Le non-respect de ces dispositions est sanctionné par le code des transports et le code pénal. Les peines maximales encourues sont de 45000€ d'amende et 1 an de prison.

C'est donc pour faciliter le vol des « drones de loisir » en conformité à la réglementation que l'Aéroclub des Aiglons d'Aigleville (AC2A-27) a décidé d'intégrer cette discipline au sein des activités déjà pratiquées sur place.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact avec les responsables de l'association (06 89 29 34 36 ou 06 34 96 20 99).



Statistiques de l'évolution de la délinquance

Chaque année, la gendarmerie de Pacy fournit les chiffres permettant de mesurer l'évolution de la délinquance d'une année sur l'autre (d'octobre à octobre), commune par commune.

Aigleville est globalement dans la même tendance que les autres communes sous la juridiction de la brigade de Pacy : sur 2015 les chiffres sont en hausse.

Type de fait	
Nombre en 2015	Nombre en 2014

Délinquance générale	
12	9
Délinquance de proximité	
9	5
Atteintes volontaires à l'intégrité des personnes	
0	0
Atteintes aux biens	
10	9
Vols	
10	9
Cambriolages	
5	2
Dégradations	
0	0
Escroqueries et infractions financières	
0	0
Criminalité organisée et délinquance spécialisée	
1	0
Loi pour la sécurité intérieure	
0	0
I.R.A.S. Stupéfiant	
1	0

Etat Civil

Naissances

Ines HUGNON

est née le 06/07/2015

Logan FRINGARD

est né le 02/08/2015

Benjamin DUREAU

est né le 07/08/2015

Antonin MASQUELIER

est né le 11/09/2015

Décès

Christiane CHARTIER

née CABOUAT

est décédée le 02/07/2015

Jeanine LEBREC née

SAULNIER

est décédée le 26/09/2015

François PARAY

est décédé le 25/11/2015

Agenda

20 Décembre

Le Père Noël vous attend à 15h devant l'école pour une balade dans les rues du village, suivie d'une collation à la Grange.

Foire à tout

La foire à tout de septembre dernier a dû être annulée en raison des conditions météo. Rendez-vous en septembre prochain.

Travaux

Rue Samson

Dans la perspective de vendre des terrains à bâtir, des travaux seront réalisés en fin d'année dans le haut de la rue Samson :

- Création du réseau électrique et téléphonique, prolongement de l'éclairage public. Ces travaux seront réalisés par le SIEGE pour un coût prévisionnel de 3 450 TTC.
- Création du réseau eau potable et eau usée. Ces travaux seront réalisés par la CAPE pour un coût non encore chiffré.

Installation d'un nouveau transformateur

En 2013, l'étude réalisée par le SIEGE démontrait qu'il devenait nécessaire de prévoir un nouveau transformateur afin de désengorger celui de 100 KVA situé dans le haut de la rue Samson.

En janvier 2016, le SIEGE se chargera de l'installation d'un transformateur de 400 KVA.

Eclairage public

Depuis toujours, la gestion de l'éclairage public se faisait manuellement sur 2 postes et automatiquement sur le 3^e.

Depuis le changement d'heure d'octobre dernier, l'intégralité de l'éclairage public du village est gérée automatiquement par des horloges astronomiques.

Le conseil municipal

Maire :

Patrick Ménard

1^{er} adjoint :

Béatrice Vallengelier

2^{ème} adjoint :

Isabelle Bessac

3^{ème} adjoint :

Arnaldo Lourenco

Conseillers :

Pascal Dubois

Jacques Goy

Serge Gueguen

Annick Le Metayer

Marie-Laure Milewski

Yoan Pinard

Cécile Piva

La mairie est ouverte les
lundis et jeudis
de 17h30 à 19h30

Mairie d'Aigleville

1 rue André Rouillé

27120 Aigleville

tél : 02.32.26.10.80

Le comité des fêtes

Président :

Jean-Marie Dumont

Vice président :

Serge Gueguen

Secrétaire :

Patrick Ménard

Trésorière :

Elisabeth Lourenco

Membres :

Martine Ledoux

Estelle Taupin

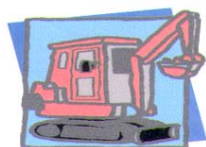
Thierry Piva

Collecte des ordures

Poubelles vertes et jaunes : tous les vendredis matins.

En cas de jour férié dans la semaine, la collecte est décalée au samedi matin.

L'équipe de rédaction de l'Aiglevilloise remercie les entreprises d'Aigleville qui participent financièrement à l'impression de ce numéro.



Ent LÉFEBVRE Stéphane
Maçonnerie, terrassement, piscine
4 rue Fernand Masviard
27 120 AIGLEVILLE
TÉL : 06.03.67.48.83



ENT. LOURENCO

MENUISERIE, CHARPENTE, COUVERTURE,
AMÉNAGEMENT DE COMBLES, RÉNOVATION,
ISOLATION, ETC...

6, rue Julien Quelvée
27120 Aigleville

Port. 06 17 93 02 69



ERIC VALLENGELIER,
ELEVEUR

Vente directe d'agneaux
produits à la ferme

Agneaux élevés sous leur mère,
avec céréales et foin en alimentation complémentaire.
Mail : g.vall@maisons@orange.fr
27640 Villiers, en Désœuvre
Tel : 06 17 38 10 77 ou 06 12 95 76 40

L'Aiglevilloise est disponible en téléchargement gratuit à l'adresse :

www.aigleville.info/aiglevilloise

Accédez directement à
l'Aiglevilloise depuis votre
smartphone en scannant le code
ci-dessous :

